

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VABRE

Séance du 05 juin 2026

Procès-verbal

<u>Date de convocation :</u> <u>29/05/2026</u>	Le cinq juin deux mille vingt-six à 19 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée s'est réunie en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Françoise PONS
<u>Nombre de Conseillers en exercice :</u> 15	<u>Sont présents :</u> Françoise PONS, Michel PERALES, Marie WILTORD, Claude SALVETAT, Michel CALS, Pierre-Jean SELLES, Didier GUY, Christophe MUR, Céline ANGLADE, Aurore VAREILLES, Alexandra HILLEWAERE, Romain DECOURT, Jeanne ALBERT
<u>Présents :</u> 13	<u>Représentés :</u> Sylvie PELISSIER représentée par Marie WILTORD, Emilie DAVID représentée par Aurore VAREILLES
<u>Représentés :</u> 2	
<u>Votants :</u> 15	
	<u>Secrétaire de séance :</u> Claude SALVETAT

Ordre du jour :

- Elections sénatoriales : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants (cf. décret 2026-301 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs)
- Approbation du conseil municipal du 13/04/2026
- Budget Mairie - Décision modificative n°1
- Désignation d'un référent OPAH
- Désignation d'un référent communal auprès de Trifyl
- Chemin de fontpeyrègne : lancement de la procédure et nomination d'un commissaire enquêteur
- Salle polyvalente : avenant lot 6 peinture
- Travaux chemin de la rivière - choix de l'entreprise
- Subvention aux associations
- Cimetière du théron : Procédure de reprise de concession
- Informations et questions diverses

Délibérations du conseil :

N° DE 2026 051

Objet : Elections des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

- Vu le code électoral ;
- Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Marie WILTORD, Pierre-Jean SELLES, Romain DECOURT et Jeanne ALBERT.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués

Les candidatures enregistrées

- Mme Marie WILTORD
- Mme Françoise PONS
- M. Michel CALS

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Marie WILTORD 15 voix
- Mme Françoise PONS 15 voix
- M. Michel CALS 15 voix

M. Michel CALS et Mmes Marie WILTORD et Françoise PONS ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

b) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées

- M. Pierre-Jean SELLES
- M. Claude SALVETAT
- M. Michel PERALES

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Pierre-Jean SELLES 15 voix
- M. Claude SALVETAT 15 voix
- M. Michel PERALES 15 voix

M. Pierre-Jean SELLES, Claude SALVETAT et Michel PERALES ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Délibération : Adoptée

Le Conseil municipal du 13/04/2026 est approuvé à l'unanimité

N° DE 2026 052

Objet : Budget commune Vabre - Délibération de la décision modificative n°1

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
- Vu le budget de la commune de Vabre,

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2026 :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
002	Résultat de fonctionnement reporté	-20 000.00	0

011 - 60631	Fournitures d'entretien	0	-5 000.00
011 - 60632	Fournitures de petit équipement	0	-5 000.00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	20 000.00	0
7318	Autres	-10 000.00	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		-10 000.00	-10 000.00
Investissement		Recettes	Dépenses
		0.00	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT		0.00	0.00
TOTAL		-10 000.00	-10 000.00

Délibération : adoptée

- Désignation d'un référent OPAH

Comme évoqué au dernier conseil, il est nécessaire de désigner un référent OPAH (Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat).

Sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux et la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne Haut-Languedoc, l'animation de l'opération est confiée au Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc.

L'OPAH est un dispositif national ayant pour but d'aider les propriétaires occupants et bailleurs à améliorer leur logement en mobilisant notamment des aides financières de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat).

Céline ANGLADE est désignée "référente OPAH"

N° DE 2026 053

Objet : Désignation d'un référent communal "déchets" auprès de Trifyl

Le rôle du référent communal "déchets" est un élu identifié comme interlocuteur privilégié sur les sujets liés à la prévention, au tri et à la gestion des déchets.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal DECIDE

- De désigner M. Pierre-Jean SELLES, référent « déchets » de la commune de Vabre.

Délibération : adoptée

N° DE 2026 054

Objet : Réhabilitation de la salle polyvalente - Avenant n°1 au lot 6

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° DE_2025_056 du conseil municipal du 05/08/2025 relative à la réhabilitation de la salle polyvalente – Attribution du marché de travaux

Un marché public de travaux, relatif à la réhabilitation de la salle polyvalente a été conclu le 30/09/2025 avec l'Entreprise LACOMBE pour un montant initial HT de 18 000,00 € et pour une durée de 6 mois

EXPOSE

Considérant la mise en peinture des portes bois et ouvrages métalliques et moins-values sur la seconde couche non réalisée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- de conclure l'avenant n°1 ayant pour objet : la mise en peinture des portes bois et ouvrages métalliques et moins-values sur la seconde couche non réalisée

Montant initial marché HT : 18 000,00 €

Montant avenant HT : -2 657,01€

Montant modifié marché HT : 15 342,99 € (-14,76%)

TVA 20 % : 3 068,60 €

Montant modifié marché TTC : 18 411,59 €

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Délibération : adoptée

N° DE 2026 055

Objet : Chemin de la rivière - choix de l'entreprise

M. Claude SALVETAT rappelle au conseil municipal la nécessité de rénover le chemin de la rivière suite à son affaissement.

Une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises. Après analyse des offres, la commission travaux propose retenir l'offre économiquement la plus avantageuse celle de SCOP SO.LA.CO. TP pour un montant de 63 220,00 € HT.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide d'attribuer le marché de travaux relatif à la reprise du chemin de la rivière à SCOP SO.LA.CO TP pour un montant de 63 220,00 € HT**

- **Délègue et Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces administratives afférentes à la dite opération.**

Délibération : adoptée

N° DE 2026 056

Objet : Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. Michel PERALES, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations.

Les Conseillers Municipaux, présidents d'une association, sortent de la salle et ne prennent part ni aux débats, ni au vote pour l'association dans laquelle ils occupent une fonction.

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION	Vote
AAPPMA VABRE LACAZE	400.00	Unanimité
ADMR VABRE	750.00	Unanimité
ART'complement' AIR	400.00	Unanimité
Comités des fêtes de Vabre Mme ALBERT présidente est sortie de la salle	1 800.00	Unanimité
Diane intercommunale de la Vallée de Berlou	200.00	Unanimité
Diane de Thérondel	200.00	Unanimité
Société de chasse	200.00	Unanimité
Foyer rural de Vabre	750.00	Unanimité
Les mercredis du Clausel	900.00	Unanimité

APE PALOUMA	560.00	Unanimité
Société des Amis du Pays Vabrais M. CALS Michel est sorti de la salle	700.00	Unanimité
Sidobre Montagne XV	2 500.00	Contre 1 Pour 14
Union Commerçants Artisans Vabre (UCAV)	800.00	Unanimité
Vabre Passion Collection	500.00	Unanimité
Camin Castres Montagne	150.00	Unanimité
CINECRAN	540.00	Unanimité
Amicale des Pompiers de Brassac	100.00	Unanimité
Amicale des pompiers de Montredon	100.00	Unanimité
Ass. Départementale des Restos du Cœurs	100.00	Unanimité
Pétanque de la Gare Brassac	100.00	Unanimité
Vallée du Gijou	300.00	Unanimité
TOTAL subventions de fonctionnement	12 050.00	

Délibération : adoptée

N° DE 2026 057

Objet : Lancement de l'enquête publique pour aliénation d'une partie du chemin rural dit de Vabre à Roquecezière

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le GAEC CAVAILLES, dans son courrier du 27 mars 2026, souhaite acheter une partie du chemin rural dit de Vabre à Roquecezière et qui passe dans leur propriété.

Pour pouvoir vendre cette partie de chemin rural, il faut lancer une enquête publique et nommer un commissaire-enquêteur.

La surface exacte à aliéner sera déterminée par un géomètre-expert.

Madame le Maire propose cette cession de chemin rural et invite le conseil municipal à se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'aliéner la partie de chemin rural dit de Vabre à Roquecezière au GAEC CAVAILLES dont la surface sera déterminée par un géomètre-expert,
- décide de faire réaliser une enquête publique et de nommer un commissaire-enquêteur en vue de cette cession,
- décide que les frais liés à cette opération (enquête publique, acte, ...) seront à la charge du demandeur,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette aliénation.

Délibération : adoptée

N° DE 2026 058

Objet : Lancement procédure reprise de concession et création d'un carré militaire

Monsieur Michel CALS, conseiller municipal, explique au conseil municipal qu'au cimetière de la Plaine, il y a 5 tombes où sont inhumés des soldats de la 1^{ère} Guerre mondiale.

Il souhaite créer un carré militaire pour honorer leur mémoire et pour cela il faut lancer une procédure de reprise de concession.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de lancer la procédure de reprise de concession de ces 5 tombes,
- décide la création d'un carré militaire au cimetière de la Plaine en l'honneur des soldats "mort pour la France" de la Grande Guerre
- dit que Monsieur Michel CALS, sous l'autorité de Madame le Maire, s'occupera des formalités pour l'aboutissement de ce projet.

Délibération : adoptée

- Informations et questions diverses

Présentation du projet d'aménagement en appartement de l'ancienne mairie - M. PERALES présente le diaporama réalisé par le CAUE où l'on peut voir 2 possibilités de transformation de l'ancienne mairie en 3 appartements (T1 duplex, T2 et T3)

Mme le Maire précise que le bâtiment de l'ancien commerce jouxtant la mairie a été acheté et qu'il convient de s'occuper de sa destination.

M. PERALES informe que le panneau lumineux a été commandé et qu'il devrait être mis en place courant septembre.

Deux temps forts auront lieu à Vabre lundi 8 et mardi 9 juin 2026, lors de la remise de la Médaille de la Résistance à Germain Records et de l'inauguration de l'exposition « Justes parmi la montagne, Justes parmi les Nations ».

La séance est levée de séance à 21h30

Françoise PONS
Président de séance



Claude SALVETAT
Secrétaire de séance

